Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260604-DEC2026_06-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-06 DU 4 JUIN 2026

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DU LOTISSEMENT BOIS GESTIN

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux du lotissement Bois Gestin, alloti en trois lots :

- Lot 1 « terrassement et voirie »
- Lot 2 « réseaux eaux usées et eaux pluviales »
- Lot 3 « aménagements paysagers » ;

Vu les notifications d'attributions du marché en date du 4 juin 2026 ;

DÉCIDE

Travaux d'aménagements du lotissement Bois Gestin

Article 1 : Le marché de travaux d'aménagements du Lotissement Bois Gestin, alloti en trois lots, est attribué de la manière suivante :

- Lot 1 attribué à la société LEMÉE LTP – PA de la Fouée 56130 SAINT-DOLAY
- Lot 2 **« »** attribué à la société STPG – 20 rue des Salicornes 56190 MUZILLAC
- Lot 3 **« »** attribué à la société ID VERDE – 29, rue de Guernehué 56880 PLOEREN.

Montants des lots (toutes tranches et toutes options incluses) :

- Lot 1 : 340 115,00 € HT
- Lot 2 : 174 269,50 € HT
- Lot 3 : 34 059,00 € HT.

Montant total du marché : 548 443,50 € HT

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Le Maire,
Patrick BEILLON